

RAPPORT GROUPE DE TRAVAIL ABC

1. Introduction, contexte

Dans sa séance du 24 février 2016, le Parlement a accepté le postulat n°361 intitulé « L'école de toutes les chances ou par quel système scolaire changer celui des niveaux A-B-C ? ». Le texte du postulat rappelle que le système d'évaluation au secondaire I a été réfléchi à la fin des années 1980. Actuellement, selon le postulat déposé, le système actuel ne donne pas entière satisfaction car l'école secondaire ne permet pas de mettre en valeur les aptitudes de chacun et ne remplit pas son rôle d'offrir toutes les chances de réussite à tous les élèves. Le système des niveaux A-B-C n'est bon ni pour les élèves – certain-e-s sont stigmatisé-e-s – ni pour les parents, ni pour les enseignant-e-s, ni pour les entreprises formatrices. Ainsi, il est souhaitable de trouver un mode d'évaluation qui mette en exergue aussi bien l'intelligence cérébrale que l'intelligence pratique. Partant, l'intervention demande de réfléchir à un nouveau système d'évaluation qui oriente mieux les élèves vers des formations soit académiques et générales ou professionnelles, et qu'ensuite un enseignement ainsi qu'une évaluation adaptés et pragmatiques y soient associés.

2. Composition du groupe de travail

Afin d'étudier cette problématique, un groupe de travail temporaire a été mis sur pied, réunissant des représentant-e-s :

- des commissions d'écoles secondaires ;
- du Syndicat des enseignants jurassiens ;
- de la Fédération cantonale des associations de parents d'élèves ;
- des entreprises ;
- des directions et des enseignant-e-s secondaires ;
- du Service de l'enseignement.

Le groupe de travail a rendu son rapport sur l'évaluation du système de cours à niveaux et de l'orientation des élèves à l'école secondaire en date du 5 décembre 2017.

3. Constats

En résumé, les quelques constats ci-après peuvent être relevés compte tenu de l'étude effectuée :

- A. passer de trois à deux niveaux n'est pas une solution pertinente ;
- B. envisager de mieux valoriser les compétences des élèves ;
- C. développer l'accompagnement des élèves en difficulté et les stages ;
- D. discuter la question des exigences posées par les entreprises et améliorer la communication entre l'école et les entreprises ;
- E. évaluer le passage entre la scolarité obligatoire et le monde professionnel et réfléchir à des pistes d'amélioration.

4. Propositions

Propositions::

- maintenir l'organisation de l'école secondaire avec trois niveaux ;
- revoir l'articulation entre les niveaux et les options et leurs appellations par l'introduction d'une plus grande flexibilité quant au contenu et à l'accessibilité aux différentes options ;

- revoir le règlement concernant l'orientation des élèves à l'école secondaire en apportant davantage de réactivité dans les transitions ascendantes et descendantes d'un niveau à l'autre ou d'une option à l'autre ;
- mettre en place une stratégie qui assure un meilleur lien entre les écoles et le monde professionnel ;
- revoir l'organisation des stages, les proposer le plus tôt possible et en élargir la durée ;
- développer l'esprit de la pédagogie de projet en parallèle de la construction d'un projet professionnel pour les élèves d'option 4.

P. Breton

Boncourt, le 11 mars 2018